

REFORME DU CODE DU TRAVAIL

**«*Tout pour le patronat,
Rien pour la jeunesse
et les salariés*»**



Tous mobilisés pour gagner le retrait :

Depuis plus d'un mois, des millions de personnes se sont informées et mobilisées, par des pétitions, des rassemblements, des grèves et des manifestations.

Valls et El-Khomri ont peur.

La jeunesse et les salariés, avec le soutien des organisations syndicales, revendiquent le maintien et l'amélioration du code du travail.

Gattaz et le Medef ne feront pas leur loi !

*Tant qu'ils ne céderont pas,
nous ne lâcherons pas.*

*Le blocage du pays par la
grève interprofessionnelle est
le seul moyen de gagner !*

**Nous sommes majoritaires,
70% de la population ne veut pas de ce
projet de loi.**

Comme il y a 10 ans pour le CPE, menons la bataille jusqu'à la victoire.
L'assemblée nationale va discuter du projet de loi et des amendements.

**C'est maintenant qu'il faut
les faire céder, c'est
maintenant que tout se joue !**

- On ne réduit pas le chômage en faisant travailler plus longtemps ceux qui travaillent déjà.
- On ne crée pas d'emploi en facilitant les licenciements.
- On ne lutte pas contre la précarité en diminuant les protections et les droits.
- Les accords d'entreprise dérogatoires, c'est la fin du code du travail et des conventions collectives.

L'UL CGT ARGENTEUIL APPELLE

A un Rassemblement

Devant la sous préfecture Argenteuil le 20 avril 2016 à 12h

A la grève le Jeudi 28 Avril 2016

Et à participer massivement à la manifestation à 14h Denfert-Rocherau- Paris

Si la loi passe...

Si la loi passe... votre patron pourra faire approuver un accord par référendum en contournant les délégués syndicaux. Bel outil pour le chantage à l'emploi.

Si la loi passe... Des accords augmentant votre temps de travail peuvent être signés alors même que votre entreprise n'a aucune difficulté économique

Si la loi passe... La modulation de votre temps de travail, vous en rêviez ? La loi travail l'a fait. Entre autres conséquences : adieu la rémunération des heures sup' !

Si la loi passe... N'essayez plus de programmer des sorties, votre employeur peut vous appeler à tout moment lorsque vous êtes d'astreinte ou à temps partiel.

Si la loi passe... Votre patron pourra vous prévenir trois jours avant la date de vos congés que ceux-ci seront reportés. Vive les assurances annulation !

Si la loi passe... Les juges ne pourront plus vérifier si l'entreprise qui vous licencie pour motif économique connaît de réelles difficultés...

Si loi passe... Au diable la loi ou les accords de branche, ce sera l'accord d'entreprise qui dictera sa loi. Chaque entreprise aura ses propres règles...

DESCRIPTAGE COMPLET SUR :

<http://www.decryptageloittravail.cgt.fr/>